

Le projet de loi de modernisation de notre système de Santé L'opposition de la FNO

Ce lundi 14 décembre 2015, le Sénat s'est opposé à l'ensemble du projet de loi de Santé, suivant ainsi les propositions de la commission des Affaires Sociales du Sénat.

Le Sénat, en rejetant le texte dans son entier, n'a donc plus la possibilité de le modifier.

Le texte sera donc à nouveau transmis à l'Assemblée Nationale pour une lecture définitive le jeudi 17 décembre 2015 et il est fort probable que le projet transmis sera adopté sans modification majeure.

La procédure complexe d'examen et d'adoption de ce texte, les possibilités de l'amender, ont en partie contribué à diluer les informations, les actions, les positions des organisations quant à ce projet de loi.

La FNO tient aujourd'hui à réaffirmer son opposition à ce texte et à expliciter les difficultés rencontrées pour faire face à ce projet de loi.

Le système de santé français et les professionnels dans la tourmente...

Depuis de nombreux mois, les attaques contre le système de soins, contre les professionnels de santé, contre les orthophonistes se font de plus en plus violentes...

Les discours, les actions se multiplient, ...

Il y a eu les campagnes médiatiques mensongères concernant les fraudes à l'Assurance-Maladie, les mouvements sociaux de certaines professions de santé où règne la notion de « récupération » ou encore le piège des calendriers électoraux...

Et la FNO, au milieu de tout cela, et les orthophonistes ?

Nous le savons, on nous le répète : les orthophonistes sont une profession à faible effectif. Les orthophonistes sont bien moins représentés dans les instances parlementaires que les autres professions (une seule sénatrice orthophoniste pour combien d'élus issus des rangs des autres professions de santé !) ...

Et pourtant : les orthophonistes, grâce à leur unité, grâce à leur représentation, grâce à leur engagement, ont toujours su se faire entendre et se mobiliser pour ce qu'ils estiment juste. Même si notre mode et nos moyens d'expression diffèrent parfois des « standards » de la communication politique « institutionnelle », tout au long de notre histoire et encore récemment, notre spécificité nous a servi, et nous avons gagné la plupart des combats que nous avons menés.

En tant que seul syndicat représentatif de la profession, la FNO a le devoir de se donner les moyens de défendre les objectifs que ses adhérents lui ont fixés et qui sont contenus dans son Texte d'Orientation.

Aujourd'hui encore, la FNO défend des valeurs qu'elle a toujours affichées, les valeurs d'un système de santé permettant la plus grande couverture sanitaire pour tous sur la base d'un financement collectif et solidaire.

Des valeurs communes pour la défense de notre système de santé !

La FNO réaffirme son attachement à une politique de santé qui permet un libre accès à des soins de qualité pour tous, un libre choix du praticien par le patient et une relation contractuelle entre le patient, le professionnel et l'Assurance-maladie.

La FNO défend les valeurs d'une profession qui veut évoluer et qui veut garantir aux patients des soins de qualité.

La FNO défend les intérêts d'une profession qui a su prouver qu'elle était responsable et que l'autonomie de ses professionnels ne déstabilisait pas un système, garantissant à tous les patients de pouvoir être pris en charge.

La FNO défend aussi la reconnaissance de TOUS les professionnels de santé comme des acteurs incontournables du système de soins. Ce système qu'ils font vivre chaque jour, celui pour lequel ils agissent au quotidien. La place occupée par la FNO au sein des structures interprofessionnelles, intersyndicales, montre bien ces combats.

Les valeurs qui sous-tendent ces combats, nous devons les porter et surtout ne pas les brader, ne pas les sacrifier au profit d'autres qui iraient à l'encontre de nos engagements de toujours et aux valeurs portées par notre Texte d'Orientation.

La FNO est au cœur de l'interprofessionnalité et s'engage dans des actions communes depuis des années (contre les dangers portés par les ordonnances Juppé, la loi Hôpital Patients Santé et Territoires ou actuellement la Loi de Modernisation de notre Système de Santé...).

Mais la FNO ne peut pour autant tout accepter au nom de l'interprofessionnalité si cela doit être au détriment des orthophonistes et sacrifier ses valeurs au nom d'une unité de façade ou de circonstances.

Oui, la FNO est contre la Loi de Modernisation de notre Système de Santé. Elle a dénoncé, à plusieurs reprises, les éléments qui dans cette loi, remettent en question un système solidaire garantissant à tous l'égalité des soins sur tout le territoire, la remise en question de la liberté de choix du patient et la remise en cause de nos modes d'exercice.

La FNO ne peut accepter que cette défense ne se résume qu'à une défense médico-centrée où les médecins apparaîtraient comme les seuls professionnels de santé, seuls acteurs de notre système de soins !

La FNO défend le principe que chaque acteur de santé, quelle que soit sa profession, a une place dans ce système, que la valeur des interventions de chaque professionnel de Santé ne dépend pas de son appartenance à telle ou telle profession et que oui, chaque profession est nécessaire et complémentaire d'une autre à un moment du parcours de soins du patient !

La FNO ne peut accepter que des valeurs profondément à l'opposé de celles qu'elle défend depuis toujours soient les seules qui apparaissent dans un discours d'opposition à cette loi : pour la FNO, le principe même de solidarité de notre système de soins doit être le fondement d'un mouvement d'opposition, le patient doit rester au cœur de nos préoccupations... La FNO est attachée à ce système solidaire, garantissant cette égalité de soins pour tous et protégeant la confidentialité des données de santé du patient !

Non, la FNO ne peut accepter de s'associer à des discours qui ne seraient pas en accord avec ces principes.

Les élus de la FNO ont reçu des adhérents un mandat : celui de son Texte d'Orientation, celui de défendre à la fois les patients, la qualité de leurs soins et les orthophonistes.

A ce titre, la FNO ne peut inciter les professionnels que nous sommes à s'investir, se mobiliser, comme les orthophonistes l'ont fait ces derniers mois pour promouvoir des intérêts qui sont finalement bien loin des leurs et de la qualité des soins ...

La FNO est un syndicat qui ne vit que par le seul soutien de ses adhérents et qui, à ce titre-là, a une parole libre. Ainsi elle peut jouer son rôle d'opposant quand cela est nécessaire quels que soient ses interlocuteurs.

Une action dans la continuité, la cohérence et le respect...

La FNO a su montrer que l'intérêt des patients primerait toujours sur les divergences existant entre les uns et les autres ...

La volonté de nous lever contre un projet de loi inconcevable nous a malgré tout réunis en mars dernier ; nous avons su montrer notre capacité à agir au sein d'intersyndicales libérales ou salariées.

Ces actions sont concrètes, directement liées au contexte politique général (loi de Santé et de loi de Financement de la Sécurité Sociale...) et aux problématiques liées à chaque profession. Elles sont portées par des échanges, des travaux et des réflexions en interne (Conseil d'Administration, commissions, assises de l'orthophonie, ...) et en externe (au sein des intersyndicales libérales et salariées, par exemple). Elles passent par la participation aux travaux de très nombreuses instances, au travail de terrain, à la négociation et surtout par beaucoup d'énergie et de détermination pour faire entendre les positions et les propositions des orthophonistes.

Aujourd'hui, particulièrement contre le projet de loi de Santé, nous ne pouvons que regretter de subir « le piège » de calendriers électoraux (des élections URPS aux négociations conventionnelles des uns et des autres...) et les habiles manœuvres de division de nos interlocuteurs (l'accord cadre interprofessionnel remettant en cause le rôle et la place de chacun dans le parcours de soins, mettant en cause la rémunération liée à une même mission...). Ces « subterfuges » qui s'associent souvent à des logiques de défense monocatégorielle nous ont empêchés de nous lever unis quand il en était encore temps, avant même que ce projet ne soit présenté à l'Assemblée, quand nous pouvions ensemble priver le texte de ses principales attaques à l'encontre de notre système de soins, des patients et des professionnels de santé.

La Loi de santé est une loi qui recouvre de très nombreux domaines bien au-delà de ceux qui sont médiatisés : cela nous oblige à rester vigilants, au-delà de certains articles qui réforment le système de santé et à conserver une attitude faite de convictions mais aussi de responsabilité pour ne pas voir disparaître des pans entiers de notre pratique.

Aujourd'hui, la FNO ne peut mobiliser les orthophonistes sans que le socle fondamental de ces valeurs soit garanti : respect du rôle et de la place de chacune des professions dans le système de soins dont nous revendiquons le fait d'être des acteurs à part entière, aux côtés des autres professionnels de santé, défense d'un système solidaire garantissant à chacun de recevoir la même qualité de soins sur tout le territoire,...

Alors oui, pour toutes ces raisons, la FNO assume ses responsabilités et n'engage la profession qu'avec un mandat clair de ses adhérents pour chacun de ces thèmes.

Alors oui, pour toutes ces raisons, la FNO continuera à affirmer, non pas seule mais aux côtés des autres professionnels de santé, son opposition à la loi de santé et ses propositions sur chaque thème.

Alors oui, pour toutes ces raisons, la FNO continuera à utiliser les modes d'expression qui sont les siens, qui sont ceux des orthophonistes, tout en respectant les discours de chacun.

Alors oui, pour toutes ces raisons, la FNO engage tous les orthophonistes, tous les professionnels de santé, à montrer un front uni pour ce qui nous réunit dans le respect et la cohérence : la défense de nos patients et d'un système de soins dont nous sommes les acteurs mais aussi les usagers.

Pour une orthophonie engagée et responsable !

Bien confraternellement.

Anne Dehêtre
Présidente de la FNO.

Le 15 décembre 2015